

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2025

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX
ENFANTS - (N° 845)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT N ° 13

présenté par

Mme Capdevielle, M. Saulignac, Mme Allemand, M. Christophle, Mme Karamanli, M. Pena,
Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau,
Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun,
M. Califer, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste,
M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel,
Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey,
Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit,
Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier,
M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel,
Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Simion, M. Sother,
Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Dans les trois mois à compter de la promulgation du présent texte, le Gouvernement remet au
Parlement un rapport sur l’opportunité de créer une nouvelle incrimination pénale relative au
"contrôle coercitif" ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes vise à engager une réflexion aussi sérieuse que possible sur
l'incrimination de "contrôle coercitif".

Consacrée par un arrêt de la Cour d'appel de Poitiers en date du 31 janvier 2024, cette notion a nourri
la présente proposition de loi puisque son article 3 y était initialement consacré.

Les discussions en Commission des lois ont permis de soulever des interrogations légitimes sur les avantages et inconvénients de cette reconnaissance légale. En outre, l'observatoire des litiges judiciaires a ouvert son premier collège thématique sur cette notion en septembre 2024.

Aussi cet amendement propose-t-il qu'une réflexion soit menée sérieusement sur ce sujet.